RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE L'OISE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des collectivités locales et des élections

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

Projet de réserve incendie à Villers-sur-Trie

Maître d'ouvrage : Commune de Trie-Château

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 5 juin 2025, sont prescrites conjointement, sur le territoire de la commune de Trie-Château, du lundi 30 juin à 9h00 au samedi 19 juillet 2025 à 12h00, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à une enquête publique parcellaire, portant sur le projet de réserve incendie à Villers-sur-Trie.

Conformément à la décision n° E25000059/80 du 12 mai 2025 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens, Monsieur Gérard DEGRIECK, cadre en entreprise en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Trie-Château, située 1 place de l'église 60590 Trie-Château, aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 4 juillet 2025 de 10h30 à 12h00
- Samedi 19 juillet 2025 de 10h30 à 12h00

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public pendant 20 jours consécutifs du lundi 30 juin au samedi 19 juillet 2025 à la mairie de Trie-Château, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et à la préfecture. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (https://www.oise.gouv.fr - publications - les enquêtes publiques de l'Oise) et consultable sur le site de la mairie (https://www.trie-chateau.fr).

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie, pour être annexées aux registres.

À l'issue des enquêtes, les copies des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Trie-Château, à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - et sur le site internet des services de l'État dans l'Oise susvisé, pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice des collectivités locales et des élections
signé
Catherine CASTELAIN